

# AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION

Prenez avis que lors d'une séance du Conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton tenue le 5 novembre 2024, le Règlement numéro 60-7 modifiant le Règlement numéro 60 relatif au plan d'urbanisme afin d'ajouter certains objectifs visant à assurer le bien-être des groupes vulnérables a été adopté.

Ce règlement a été approuvé par la MRC d'Arthabaska, le 20 février 2025.

Ce règlement est entré en vigueur le 10 mars 2025, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Arthabaska.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement peut le faire au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité au : « <http://www.steclotildehorton.ca/> ». Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel au « [info@steclotildehorton.ca](mailto:info@steclotildehorton.ca) », par la poste au 17, route 122, Sainte-Clotilde-de-Horton, Québec, J0A 1H0 ou par téléphone au 819-336-5344, du lundi au jeudi, de 9 h à 12h et de 13 h 15 à 16 h 30.

<https://steclotildehorton.ca/reglements-municipaux-et-politiques/>

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 11e jour du mois de mars 2025.



## Certificat de publication

---

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rang de la Rivière de l'Est, à Sainte-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 11<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025, entre 11 heures et 12 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025

Le greffier-trésorier



Simon Boucher